

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-AULDE du 27 avril 2012**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

L'an deux mil douze, le 27 avril, à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GEIST, maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. BAHIN Martial, CRUZ Sylvie, DE CAGNY Clémentine, ERHARD François, GEIST Gérard, GIROT Thomas, MAGUERESSE Nicole, PASCARD Evelyne, THOMINET Francis, WONGERMEZ Claudine.

**Absents avec pouvoir :**

Mme et M. BARTHÉLÉMY Thierry ayant donné pouvoir à François ERHARD ; GUENARD Claude ayant donné pouvoir à GEIST Gérard TEULADE Christiane ayant donné pouvoir à Francis THOMINET ; SADAUNE Jean-Luc ayant donné pouvoir à GIROT Thomas.

**Absents :** M. NOIRET Gérard.

**Secrétaire de séance :** CRUZ Sylvie.

---

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2012.

**1 Fixation du nombre d'heures de l'ASEM**

Le maire indique que le Centre de gestion des fonctionnaires territoriaux a souhaité que la délibération de recrutement de la nouvelle assistante maternelle, Mme Nathalie COCHON, mentionne le nombre d'heures hebdomadaires effectuées.

Comme pour sa prédécesseuse, son horaire de travail est annualisé afin de prendre en compte les vacances scolaires, non travaillées. Ainsi, le nombre d'heures hebdomadaires travaillées est de 32h30 rémunérées 26h04.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ajouter la mention de l'horaire de travail rémunéré de l'ASEM communale, soit 26h04.**

**2. Réfection des registres d'Etat civil**

Comme chaque année, la commune prévoit à son budget la réfection des registres anciens d'Etat civil, et ce, afin d'en assurer une meilleure conservation. L'opération est subventionnée par le Conseil général de Seine-et-Marne à hauteur de 30 %.

Le maire propose donc la réfection de trois registres (1881-1890 ; 1891-1900 ; 1901-1910).

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager la réfection desdits registres d'Etat civil et de demander au département les subventions correspondantes.**

**3 Adoption des tarifs de la buvette pour la fête communale 2012**

Comme chaque année, le conseil municipal doit adopter les tarifs qui seront pratiqués à la buvette de la fête communale. Le maire indique les raisons pour lesquelles certains coûts ont dû être augmentés et d'autres maintenus au niveau 2011 ; sachant que ces dispositions ont été étudiées et adoptées préalablement par le comité d'animation qui réunit la commission municipale « animation » et des bénévoles.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à établir le tableau des nouveaux tarifs qui sera joint à la délibération.**

<b>BOISSONS</b>	
VIN BOUTEILLE (rouge, rosé ou blanc)	<b>6.00 €</b>
VIN au VERRE (rouge, rosé ou blanc)	<b>1.50 €</b>
KIR VIN BLANC	2.00 €
CHAMPAGNE BOUTEILLE	18.00 €
CHAMPAGNE COUPE	3.00 €
KIR ROYAL	3.00 €
BIERE	2.00 €
ORANGINA, COCA, JUS DE FRUIT, PERRIER	1.50 €
EAU	1.00 €
CAFE	1.00 €
<b>RESTAURATION FROIDE</b>	
<b>SANDWICHS</b>	<b>3.00 €</b>
JAMBON GRILLE 2 MERGUEZ ou 2 CHIPOS SANDWICH BRIE	
TARTE AUX FRUITS	2.00 €
CROISSANT	<b>1.00 €</b>
<b>RESTAURATION CHAUDE</b>	
<b>FORMULE :</b>	<b>2.50 €</b>
<b>croissant, café, jus d'orange</b>	
<b>BARQUETTE</b>	
2 MERGUEZ FRITES, 2 CHIPOS FRITE, JAMBON FRITES	3.50 €
FRITES SEULES	1.50 €
<b>ASSIETTE REPAS</b>	<b>6.50 €</b>
(jambon + frites, 1 morceau de fromage, 1 pâtisserie)	

\* en gras : nouveaux tarifs

#### **4 Choix du cabinet d'études pour le PLU de Sainte-Aulde**

Le maire rappelle que la commune a appliqué la règle en matière de publicité pour rechercher des prestataires. En l'occurrence : insertion dans le journal La Marne, affichage sur les panneaux municipaux, insertion sur le site Internet de la commune.

Il indique que 4 dossiers sont parvenus en mairie et il les ouvre en conseil pour qu'ils soient étudiés.

Il s'avère rapidement que les différentes phases (diagnostic, enjeux et objectifs, PADD, zonages, élaboration du règlement, rapport de présentation, modalités de consultations des partenaires et du public, etc.) sont toutes mentionnées par les candidats. Sont analysés particulièrement les coûts sollicités au regard du nombre de réunions prévues et des délais de réalisation indiqués. Ces échanges sont l'occasion de préciser entre élus, les enjeux du PLU pour la commune de Sainte-Aulde : démographie attendue du village, sites d'urbanisme nouveau susceptibles d'être pressentis, critères d'esthétisme et d'harmonisation avec le reste du territoire, liens avec le SDRIF et le SCOT en cours de réalisation, etc.

Le cabinet GREUZAT n'est pas retenu pour deux raisons principales : son coût trop élevé (29 541 € HT) et son approche considérée comme assez théorique et peu adaptée au village.

Le cabinet GUERRAUD est également écarté en raison de son coût (22 600 € HT) et de manquements importants dans sa présentation.

Le cabinet FARHI est écarté en raison de son coût (23 170 € HT), bien que la proposition soit sérieuse, claire et adaptée au village.

Le cabinet GÉOGRAM a été retenu en raison de son coût ( 13 970 € HT), mais aussi de la qualité de son exposé détaillé et adapté à la spécificité de Sainte-Aulde, ainsi que par sa participation à l'élaboration du SCOT, lui donnant une connaissance affinée de notre territoire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à retenir le cabinet GÉOGRAM pour mener à bien l'élaboration du PLU de Sainte-Aulde.**

### **Questions diverses :**

- **agenda à venir** : soirée « jeux » du 28 avril, préparation de la fête communale.
- **défibrillateur** : le maire indique qu'il a fait une demande au Rotary de La Ferté-sous-Jouarre d'équipement gratuit de la salle polyvalente d'un défibrillateur. L'idée est évoquée de prévoir une formation de secouriste ouverte à tous ;
- **accroissement de 30 % du droit à construire** : le maire indique que le Gouvernement se propose de d'accroître le droit à construire de 30 % du coefficient actuellement en vigueur. Il indique que cette mesure doit faire l'objet de précisions de la part de l'État, non encore parvenues en mairie et qu'un délai de 6 mois devra ensuite courir avant son application.  
Il indique qu'il tiendra au courant son conseil de la suite qui sera donnée sur ce dossier. En tout état de cause, la commune de Sainte-Aulde étant engagée dans un PLU, gagnerait à intégrer toute nouvelle mesure dans le cadre général de son nouveau document d'urbanisme, et ce, afin d'assurer une cohérence urbanistique sur toute la commune.
- **actualité de la CCPF** : le maire relate les derniers événements relatifs au rejet du budget le 4 avril, présenté par la présidente et au retrait de ses délégations qui s'en est suivi, puisqu'il a voté contre ce budget avec 27 autres délégués. Il s'indigne de telles mesures de rétorsion et émet de vives inquiétudes quant à l'avenir de la CCPF.
- **commission scolaire** : une réunion est planifiée pour le jeudi 31 mai à 16 h 30 à l'école.
- Le guide pratique 2012 du Rotary club n'est pas à jour concernant Sainte-Aulde. Les corrections vont leur être adressées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil est clos à 21h45.

Gérard GEIST  
maire